Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 2 avril 1979

concernant la conservation des oiseaux sauvages

(79/409/CEE)

(JO L 103 du 25.4.1979, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009	L 20	7	26.1.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1979L0409:20081223:FR:PDF